



*A la Tannerie, tous bœufs sont vaches,  
à la Boucherie, toutes vaches sont bœufs.*

## L'art de tanner et les tanneurs de Sélestat

Jean Marie JOSEPH

« Tan » n'est pas le nom d'une divinité payenne, mais symbolise dans un dialecte gaulois, le chêne, arbre sacré. Le mot « Tanneur », mentionné en 1268 dans le livre des métiers d'Etienne Boileau, vient par déduction de « Tan » (l'écorce de chêne, tan ou encore tanée, est utilisé pour le tannage végétal des peaux).

Par contre, en langue allemande, le verbe "Gerben", qui date de 1300, a une origine un peu différente, voire populaire. En effet, l'évolution de ce verbe est la suivante, dans le temps : "Gar machen" (bereiten, fertigen, vollständig) "Garawen, Garwen, Gerwen", de tout ceci sort le métier de "Garawer, Ledergarawo" (Gerber).

L'armorial des tanneurs portrait de sable à trois couteaux de tanneurs d'argent, emmanchés d'or, posés en pal et en sautoir. Il en existe toutefois plusieurs variantes à Sélestat, datant du XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle :

- 9 bis rue des chevaliers,
- 3 place du ladhoff, ou le couteau de tanneur est seul, mis en face,
- 4 rue de l'abattoir, ou ils sont disposés en forme de H avec un maillet brochant sur le milieu de la lettre,
- 7 place du ladhoff, 1 et 3 quai des tanneurs, type classique ; sur cette dernière maison, les trois couteaux sont disposés dans un petit écu ovale entouré de deux palmettes, dans le style de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Leurs patrons étaient St Simon et St Judes Thadeus. L'on peut supposer que la tribu des tanneurs a fêté ses saints patrons à l'un des quatre autels auxiliaires de l'église des dominicains, consacrés aux saints apôtres.

Les besoins de leur profession, ainsi que les ordonnances du magistrat, les avait groupé le long du cour

inférieur du Muhlbach, entre le « petit pont de pierre » qui prit le nom de rue de la traverse, en face de l'abattoir et le rempart ; de cette manière, ils ne risquaient pas de souiller la rivière de leurs déjections malodorantes, dans la traversée de toute la ville.

Cette partie de la rivière prit donc le nom de "Gerbergraben".

Comme il occupait au XV<sup>e</sup> siècle toute la largeur de la rue actuelle, baignant les pieds des maisons qui y étaient bâties sur ses bords, les propriétaires des huit tanneries qui existaient à l'époque y avaient élevé des estacades à l'aide de pilotis, installations qui leur servaient à laver leurs peaux avant de les soumettre au tannage proprement dit ; elles disparurent en 1612. En 1594, à la St Michel l'on paie une fois par an au gardien du "gerberbachrechen" 15 livres et 12 sols.

L'eau du canal de châtenois, alias "Stadtbach" ou "Muhlbach" ne doit plus être très propre après la traversée de la ville, et surtout en sortant du vieil abattoir, quand elle arrive au fossé des tanneurs, ou les corroyeurs lavent leurs peaux avant le tannage. Cela n'empêchait pourtant pas les enfants du quartier d'y faire trempette. C'est en 1612 que le lit de la rivière fut rétréci et canalisé ; en 1851, deux murs de pierre aménagés un double quai réunis par plusieurs passerelles. La couverture intégrale du canal s'est faite en 1912.

Initialement, cette voie d'eau se dénommait en 1842 encore, « fossé des tanneurs ». Le gerberbach est le segment terminal du stadtbach avant qu'il ne se jette dans l'III. Dans sa traversée de la ville son nom variait suivant l'endroit où il passait : Muhlbach, Schlangbach (Schlambach en langage populaire) au



21. SÉLESTAT — Rue des Tanneurs.

Maison "Zum Dantz"  
siège du poêle des tanneurs.

niveau de la rue des serpents, Prédigerbach à hauteur du couvent des prêcheurs, puis Saubach le long de la rue du foulon, après quoi, Gerbergraben et enfin Gerberbach pour se jeter en fin de compte dans l'Ill.

Le Canal de Châtenois, ou Muhlbach, traversant la ville d'ouest en est, faisait tourner les roues de plusieurs moulins établis le long de son cours. Il s'agit d'amont en aval de la "Kupfermühle" (extra muros), la "Lohmühle" ou "Tanmühle" (extra muros), la "Bartenmühle" ou "Tranckmühle" (1 place des serpents), la "Pfaffermühle" (1 impasse de la jauge, couvent des franciscains), la "Predigermühle" (rue des prêcheurs, couvent des dominicains), la "Walckmühle" (rue du foulon), et la "Harnaschmühle" (Harnisch = Cuirasse), qui doit son nom à la fabrique d'armures qui s'y était installée au 16<sup>ème</sup> siècle, préalablement ancienne "Nydermühle" du couvent de Sylo (puisque la plus en aval sur le Muhlbach).

Le règlement des tanneurs, datant du 25 août 1408, ne compte pas moins de 56 paragraphes. Il fut signé par Johannes von Ortemberg, le maître, et Claus Nefe, le conseiller. En 1467, une nouvelle ordonnance fut prise en ce qui concerne les statuts. Le jeudi avant la fête de Ste Marie Madeleine, soit le 20 juillet 1486, un complément des règles de la corporation fut signé et approuvé par les membres. Une dernière "Gerberzunftordnung" fut rédigée en 1788. Membres de corporations diverses, ces petits marchands s'associaient généralement avec des membres de leur famille, sous contrats. En l'occurrence les tanneurs. Ils se groupaient pour effectuer les achats nécessaires à l'exercice de leur profession. Les tanneurs de Paris formaient une communauté considérable, dont les statuts accordés par Philippe-le-Bel en 1345, contien-

ent 44 articles. Il n'y en a que 16 qui concernent les tanneurs ; les autres concernent les corroyeurs.

Cette industrie de tradition, donc celle du cuir, utilisait les écorces des environs, les tanneurs sont nombreux en haute et basse alsace, mais dès 1737, des doléances apparaissent. On se plaint du manque d'écorces par suite de la disparition du bois de chêne, de l'exportation à Bâle qui paye mieux la matière première, de la concurrence des juifs, qui eux, possédant le monopole du commerce des bestiaux, se livrent au commerce des peaux, en gros et en détail, au détriment des tanneurs professionnels, des droits perçus par le fisc pour le marquage des cuirs.

L'homme de l'âge de la pierre avait déjà appris de son ami, l'arbre, que la bouillie de l'écorce du chêne et du châtaignier assouplissait le cuir de ses peaux de bêtes.

Pour le tannage des peaux de gros bovins, l'on utilisait l'écorce de chêne pulvérisée qui contient beaucoup de tannin (tan). Cette opération se fait après lavage des peaux dite « travail de rivière ». Ce travail conduit à la « peau de tripe » c.a.d. réduite au tannage proprement dit. Cela dure naturellement de longs mois, mais on peut également utiliser le bois de québracho ou du châtaignier, qui permet un tannage plus rapide. Les cuirs bruts de tannages ou cuirs en croûtes sont soumis au corroyage, qui les amène à l'état de cuir fini. On utilisait pour cela, autrefois, encore des plantes : le redoul et le sumac. Le redoul est une herbe des coteaux du midi de la France, dont les jeunes pousses sont récoltées pour leur richesse en tannin, (autre nom usuel : corroyère). Le sumac des corroyeurs (*rhus coriaria*) est un arbrisseau cultivé en Sicile et en Chypre, et fourni entre 25 et 30 % de tannin.

Dans le règlement de 1467, concernant l'hygiène à Sélestat, le magistrat interdit aux tanneurs d'exposer leurs peaux sur la chaussée.



Linteau de porte - 3 quai des Tanneurs

Le processus de tannage se fait comme suit : il faut jeter les peaux dans l'eau pour les dégorger du sang caillé, les bouchers ayant salé les peaux prélevées sur les bêtes avec de l'alun. Pour faire tomber le poil des peaux à tanner, il faut les traiter à la chaux c.a.d. les "plamer"; pour en faire sortir l'eau en excédent, la peau est posée sur le "chevalet", on y fait passer sur toute sa surface un couteau long à deux manches, « le couteau de rivière », elle est retremée dans une solution de chaux, dans une grande cuve, puis repassée au couteau de rivière, pour les « ébourrer ». Puis on doit « quioffer » les peaux, c.a.d. les frotter à force de bras avec une pierre à aiguiser que l'on nomme « quioffe » ou « queue ».

On les met dans des fosses avec de la poudre d'écorce de chêne (tan) obtenue grâce à des moulins à tan ; les peaux sont étendues avec soins, et laissées en contact pendant un temps plus ou moins long suivant le besoin. Les cuirs une fois suffisamment tannés sont retirés de la fosse et séchés à l'air. Les instruments et outils en usage chez les tanneurs sont simples et en petit nombre : de grandes tenailles, un couteau de rivière pour ébourrer, un autre pour écharner, de gros ciseaux et la quioffe.

Pour Sélestat, il se trouvait un moulin à l'extérieur des murs de la ville, également sur le canal de châtenois, dans la partie appelée "Obermuhlbach", qui, au début du XV<sup>e</sup> siècle, servait à broyer l'indigo. La corporation des tanneurs en fit l'acquisition au XVI<sup>e</sup>

siècle et l'utilisa comme moulin à tan ; d'où son nom : "Lohmühle" (lohen = tanner). Le cens en était de six schillings, payable en deux fois, à la Noël et à la St Jean-Baptiste. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'y trouvait une scierie. Incendié une première fois en 1814, puis en 1870 sur l'ordre du conseil de défense de la place ; il fut reconstruit après la guerre de 1914-18 et abrita une tannerie. Ce moulin fut détruit définitivement le 29.06.1993, pour laisser place à un lotissement, et permettre l'agrandissement de la surface de l'hypermarché Rond-Point.

Au n° 3, rue du babil, vivait vers 1850, les descendants d'une vieille famille sélestadienne, les "Lomuller", qui avait exploité le moulin fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1859, un nommé "Dyriiong" avait inventé un procédé pour la fabrication de cuir artificiel, qu'il exploitait à la lohmühle.

Pour situer le berceau des tanneurs de Sélestat, parlons un peu de son environnement. Près du quai de l'III, à hauteur du passage sur le ladhoff, la maison n° 12 du quai des tanneurs, restreignant le passage vers le vieux port, a été démolie. Autour de la place du ladhoff se trouvait groupés des entrepôts, des hangars pour les marchandises et un local où se tenait le collecteur des droits qui se percevaient sur tous le transit du vieux port. Dans la partie avoisinant le quai des tanneurs, un bâtiment servait de lieu de rencontre aux bateliers, et qui allait devenir leur poêle. Une petite chapelle faisait aussi partie du décor, dédiée à St Quirin et datant de 1716. On y venait en pèlerinage le 30 avril. La dévotion des gens leur faisait prétendre de pouvoir se guérir d'une maladie appelée « Pénitence de St Quirin » (rhumatismes articulaires ?). Cette chapelle fut ensuite englobée dans l'hôpital bourgeois, construit en 1687.



Linteau de porte - 16 quai des Tanneurs



Console (1588) - 5, rue de l'Abattoir

Du fait qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le port d'embarquement de la ville fut transféré sur l'III<sup>e</sup> même, les voies de la ville qui aboutissaient au vieux bassin ne furent plus pratiquées et leur existence fut avec le temps quasiment supprimée ; ceci par empiétements successifs (N° 16 et 17) au quai des tanneurs.

Suite à la conjoncture économique locale de 1555, différentes "Zunft" ont cessé d'exister, entre autres, celle des tanneurs, mais ce ne fut que provisoirement, car c'est en 1610 que le siège du poêle des tanneurs quitte la maison du 7 quai des tanneurs, dite "Zum Danz". C'est une étrange maison à piliers qui surplombe le canal et couvre de sa masse une partie de la chaussée. Sur son deuxième pilier est gravée la date de 1499. La maison avoisinante, n° 6, datant de 1466, porte une chapelle murale datant également de 1499. Entre les deux, un passage étroit, pour accéder à l'arsenal de « Grand - Couvert », qui porte le nom de rue des tanneurs. Ce lieu formait un obscur recoin, et passait, d'après la légende pour le repaire du "Stadtthier", sorte de tarasque sélestadienne qui aurait hanté ces parages et leur donnait une réputation d'insécurité.

Pour conjurer ce danger, on construisit cette chapelle murale renfermant la statue de la Vierge, et fermée par une forte grille. Une autre chapelle murale se trouve non loin de là, au n° 2 place du vieux port, datant, elle, de 1498.

Le siège de la corporation fut installé entre 1610 et 1616 dans la maison "Zum Lottern"(au truand), au 19 rue de la grande boucherie, avant de s'établir définitivement au 5 rue de la cuirasse, dans la maison dite "Auf dem Saubach", d'ou la grande révolution les fit déloger en 1791. Le 15 mars 1793, en exécution de la loi ordonnant la suppression des maîtrises et des jurandes, le poêle des tanneurs procéda à l'inventaire de ses biens et au bilan de sa gestion. Cette opération se fit en présence de François Jacquemin, Jean-Georges Locher, Joseph Dinichert et Ignace Stoffel, tous ci-devant échevins et préposés de ladite tribu. Le 13 avril 1619, la lumière de la "Gerberstube" est confiée à Michel Stiehr.



Chapelle murale - 6 quai des Tanneurs

Le gerberbach est bordé à gauche comme à droite de quelques belles maisons alsaciennes à pignons pointus, dont certaines arborent encore des linteaux de porte à l'emblème des tanneurs. On trouve néanmoins des tanneries à d'autres endroits de la ville. Ces armoiries peuvent encore se voir à l'heure actuelle aux 1,3,15 quai des tanneurs, au 6 impasse du câble (act. impasse du babil), aux 3,7 place du ladhoff, au 4 et au 16 rue de l'abattoir (act. rue Dorlan).

Quelques statistiques quand au nombre de tanneurs exerçant à Sélestat :

- en 1416	8 tanneurs
- en 1482	15 tanneurs
- en 1550	16 tanneurs
- en 1577	18 tanneurs
- fin du XVII <sup>e</sup> siècle	20 maîtres et 17 garçons

Nous pouvons relever certains noms, comme la veuve Helwig (gerwerin) en 1379, au 3 rue des bateliers ; Jacques Liebendott (début du XV<sup>e</sup> siècle), au 15 rue des bateliers (Lissgassel) ; Claus Willmann, en 1462 au 18 rue Dorlan ; Martin Egersheim (début du XVI<sup>e</sup> siècle) au 4 rue Dorlan (anc. hegelinsgasse alias schlachthausgasse) ; en 1557, Florentz Egersheim, quai des tanneurs, et Jean Egersheim, tanneur au fischerbach ; 1697, Jean Georges Dreher, au 7 rue de la cuirasse, en 1690, Dominique Martin, qui fut maître des postes à Sélestat de 1690 à 1714, exerçât simultanément le métier de tanneur. Il résidait au 3 rue des clés ; 1780, Xavery Sinn, gerber ; En 1859 habitait au 8 rue de l'hôpital (maison "Zum Rindfuss") Albert Bloch, marchand de peaux en gros, qui succéda à son père, Abraham Bloch, établit, lui, 6 rue du foulon, et dont le fils, Léon, lui succéda dans ses occupations jusque dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Un deuxième marchand de peaux résidait au 5 rue de la cuirasse. Il s'agit d'Abraham Lehmann. Son fils, Arthur Lehmann exerçât ses activités au 28 boulevard Thiers, ainsi que son petit fils Marc ; ils firent l'intermédiaire entre les bouchers et les tanneurs locaux, mais également d'Allemagne.

Dans la même période, soit aux environs de 1859, on trouve au 3 rue du Foulon, Ignace Gsell, tanneur.



Chapelle murale - 2 place du Ladhoff

C'était le dernier d'une dynastie, installée au même endroit :

- Jean Thiébault Gsell 1730
- Ignace Gsell 1762
- Xavier Gsell 1791

Partant du premier recensement d'après la révolution française, la liste des tanneurs exerçant leur métier à Sélestat est la suivante :

Nom	Prénom	Profession	Adresses
<b>1795</b>			
HENG	Mathias	Tanneur	N° 751
KLEIN	Xavier	"	N° 194
KUKER	Fidel	"	N° 174
LOECHER	GEORGES	"	N° 161
WOLFFER	Georges	"	N° 879
<b>1816</b>			
BOHL	Antoine	"	N° 156 q. des Tanneurs
BOHN	Joseph	"	N° 169 pl. du Vieux Port
DINICHERT	Ferdinand	"	N° 148 q. des Tanneurs
DINICHERT	Joseph	"	N° 223
FELS	Florent	Tanneur journalier	N° 428
FISCHER	Ignace	Tanneur	N° 192
GSELL	Ignace	"	N° 222
GUGERT	Fidel	"	N° 176 pl. du Vieux Port
GUGERT	Ignace	"	N° 163 q. des Tanneurs
JACQUEMIN	François	"	N° 286
LOECHER	Georges	"	N° 149 q. des Tanneurs
PRECHEUR	J. Baptiste	"	N° 158
ROHMER	Laurent	"	N° 216
SCHWEIG	Ignace	"	N° 164 q. des Tanneurs
VONDERSCHER	Mathieu	"	N° 142

Nom	Prénom	Profession	Adresses
<b>1830</b>			
BODEMER	Louis	"	N° 149 q. des Tanneurs
DINICHERT	Deny	"	N° 223
DINICHERT	Ferdinand	"	N° 148 q. des Tanneurs
GSELL	Ignace	"	N° 222
GUGERT	Ignace	"	N° 163 r. de la Tuerie
LINDHAUER	Xavier	"	N° 164 q. des Tanneurs
PRECHEUR	J. Baptiste	"	N° 158
ROHMER	Laurent (fils)	"	N° 216
SHILLING	Bernard	"	N° 170 pl. du Vieux Port
SCHWEY	Florent	"	N° 144 q. des Tanneurs
SCHWEY	Ignace	"	" "
VONDERSCHER	Mathias	"	N° 142 "
<b>1835</b>			
BOHL	Bernard	Corroyeur	N° 451
FEHR	Florent	Tanneur	N° 562
FUHLERINGER	Bernard	Corroyeur	N° 545
HERB	Antoine	Tanneur	N° 30
WEHRLÉ	Charles	"	N° 250
<b>1836</b>			
ANDLAUER	Xavier	"	N° 164 q. des Tanneurs
BODEMER	Louis	"	N° 149 "
BOHL	Bernard	Corroyeur	N° 237
BOHL	J. Baptiste	Tanneur	N° 176 pl. du Vieux Port
DINICHERT	Fernand	"	N° 148 q. des Tanneurs
FEHR	Florent	"	N° 615
HERB	Antoine	"	N° 30
KUBLER	Madeleine	Marchand de cuir	N° 164 r. de la Tuerie
PRECHEUR	J. Baptiste	Tanneur	N° 158 q. des Tanneurs
SCHILLING	Bernard	"	N° 170 "
SCHWEY	Florent	"	N° 144 "
VONDERSCHER	Mathieu	"	N° 142 "
<b>1841</b>			
DENICHERT	Denis	"	N° 223 r. du Foulon
DENICHERT	Ferdinand	"	N° 148 q. des Tanneurs
GSELL	Ignace	"	N° 222 r. du Foulon
HEINRICH	J. Pierre	"	N° 142 q. des Tanneurs
KEYSER	Ignace	"	N° 4 Marché Vert
ROHMER	Laurent	"	N° 216 r. du Foulon
SCHWEY	Florent	"	N° 144bis q. des Tanneurs
VONDERSCHER	Mathieu	"	N° 142 "
WACK	Jacques	Garçon tanneur	" "

Nom	Prénom	Profession	Adresses
<b>1846</b>			
DICKMANN	Xavier	Tanneur	N° 9 q. des Tanneurs
DINICHERT	Ferdinand	"	N° 3 "
GSELL	Constantin	"	N° 2 r. du Foulon
HEINZELMANN	Christophe	"	N° 7 q. des Tanneurs
ROHMER	Laurent	"	N° 5 r. du Foulon
SCHILLING	Bernard	"	N° 3 q. des Tanneurs
SCHWEY	Florent	"	N° 3 "
<b>1856</b>			
BAECHEL	Joseph	Garçon tanneur	N° 20 q. des Tanneurs
DENICHERT	Ferdinand	Tanneur	N° 4 q. des Tanneurs
GSELL	Constantin	"	N° 9 "
ROHMER	Laurent	"	N° 6 r. du Foulon
SCHÜTZ	Charly	"	N° 1 q. des Tanneurs
<b>1861</b>			
BERHARD	Joseph	Ouvrier tanneur	N° 9 q. des Tanneurs
GSELL	Constantin	Tanneur	" "
HEITZMANN	Chrétien	"	N° 19 q. des Tanneurs
ROHMER	Alphonse	"	N° 4 r. du Foulon
SCHNELL	Joseph	Corroyeur	N° 19 q. des Tanneurs
<b>1866</b>			
GSELL	Constant	Tanneur	N° 9 q. des Tanneurs
HEINRICH	J. Baptiste	"	N° 16 r. d'Orlan
HEINTZELMANN	Georges	"	N° 16 q. des Tanneurs
ROHMER	Alphonse	"	N° 6 r. du Foulon
SCHNELL	Jacques	"	N° 18 pl. du Vieux Port
SCHNELL	Joseph	Ouvrier tanneur	N° 15 q. des Tanneurs
<b>1875</b>			
BERNHARDT	Jospeh	Tanneur	N° 3 r. Ste Barbe
GSELL	Constant	"	N° 8 q. des Tanneurs
HEINTZELMANN	Chrétien	"	N° 16 "
ROHMER	Alphonse	"	N° 6 r. du Foulon
SCHNELL	Jacob	"	N° 11 Chemin Neuf
SCHNELL	Joseph	"	N° 21 Porte de Strasbourg
<b>1880</b>			
BECK	Edouard	"	N° 1 pl. du Vieux Port
GSELL	Constantin	"	N° 9 q. des Tanneurs
HEINIMANN	Jacques	"	N° 21 Chemin Neuf
HEINRICH	Jules	"	N° 19 r. de l'Abattoir
HEINRICH	Charles	"	" "
SCHNELL	Joseph	"	N° 7 r. de la Cuirasse
SCHNELL	Alexis	Ouvrier tanneur	N° 11 Chemin Neuf

Nom	Prénom	Profession	Adresses
<b>1885</b>			
BECK	Edouard	Tanneur	N° 1 pl. du Vieux Port
HEINRICH	J. Pierre	"	N° 18 r. de l'Abattoir
HEINRICH	Jules	"	N° 19 r. de "
SCHLOESSER	Martin	"	N° 13 r. du sel
SCHLOESSER	Théophile	"	" "
GERBER	Félix	Ouvrier tanneur	N° 11 Vieux Fossé des Bateaux
MAIER	Henri	"	N° 7 pl. du Vieux Port
SCHNELL	Alexis	"	N° 18 Chemin Neuf
TISCHLER	Antoine	"	N° 4 q. des Tanneurs
<b>1899</b>			
<b>DIRIONG et CIE</b>		Tanneurs	N° 14 rte de Châtenois (Lohmühle)
HEINRICH P. et FILS		"	N° 19 r. de l'Abattoir (Dorlan)
SCHLOESSER FRERES		"	N° 13 r. du Sel
<b>1907</b>			
DIRIONG KARL et CIE		"	N° 14 rte de Châtenois
<b>1914</b>			
FALLER et CIE		"	Route de Châtenois (Lohmühle)

La maison de Heinrich J. Baptiste, sis 16 rue Dorlan, fut détruite par un incendie en 1874, mais fut reconstruite en 1875 par ses fils. A partir des années 30, le métier de tanneur se perd à Sélestat où il végétait. On sait que celui-ci, de plus en plus mécanisé a émigré vers Barr et Strasbourg.

Il ne reste plus à ce moment à Sélestat que des marchands de cuirs et crépins, en l'occurrence les maisons Helfter rue des Clés et Koog rue du Foulon ; mais n'existent plus à ce jour. Seul subsiste le magasin Ewal-Store dans la zone industrielle nord.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ABS 1954 pages 55-56.
- ABS 1955 page 11 et suite, page 20.
- ABS 1956 pages 76-77.
- ABS 1957 page 28.
- ABS 1989 pages 169-173.
- Paul ADAM Histoire religieuse de Sélestat Tome 2 Sélestat 1971.
- Adressbuch 1914-1915, Oscar EMIG, Sélestat 1914.
- Adressbuch der stadt Schlettstadt, Paul RUGRAFF, Sélestat 1907
- Annuaire de Sélestat, Ed. RUFFIO, Mulhouse 1935.
- Dictionnaire français et latin de TREVEAUX, Tome 5°, Paris 1734.
- Dilligence d'Alsace, 1<sup>re</sup> année, N° 2, page 6, Strasbourg 1968.
- A. DORLAN, Histoire archit. et anecd. de Schlettstadt, Paris 1912.
- A. DORLAN, tome I, Lafitte reprints, Marseille 1978.
- Ethymologisches wörterbuch der deutschen sprache, Friederich KLUGE, Strassburg 1899.
- Führer durch Schlettstadt, Joseph GENY, Sélestat 1899.
- Joseph GENY, Stadtrechte Schlettstadt (beleuchtung der gassen) ,Tome 2, Heidelberg 1902.
- Joseph GENY, Elsässische Stadtrechte, Heidelberg 1902.
- AMS, HH 91-96, Tribu des tanneurs.
- Edouard PRIVAT, Histoire de l'alsace, pages 155 et 317, Toulouse 1970.
- Photos : « Sélestat au début du siècle » Maurice Kubler, édit. du Rhin, 1991.
- " " J.M. Joseph.